

ARRÊTÉ n° 2023-18A

Objet : Délégation de signature à Madame Maud Civel, chargée de coordination culturelle, pour bons de commande et engagements de dépenses.

Le Président de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment, son article L 5211-9 ;

Vu le code des juridictions financières, notamment, son livre III ;

Vu le code général de fonction publique ;

Considérant que Madame Maud Civel occupe les fonctions de chargée de coordination culturelle ;

Considérant que pour assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de consentir à Madame Maud Civel, une délégation de signature ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sous la surveillance et la responsabilité du Président, délégation permanente est donnée à Madame Maud Civel, chargée de coordination culturelle, à l'effet de signer les bons de commande et engagements de dépenses, en fonctionnement et en investissement, jusqu'à la somme de deux cent euros (200 €).

ARTICLE 2 : Certifier le caractère exécutoire du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat, publié sur le site internet de la collectivité; Informer que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la communauté des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Lion d'Angers, le 27 juillet 2023.

Le Président



Étienne Glénot



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230727-2023-18A-AR
Date de télétransmission : 28/07/2023
Date de réception préfecture : 28/07/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS
tél. 02 41 95 31 74 fax. 02 41 95 17 87
contact@valleesduhautanjou.fr
www.valleesduhautanjou.fr